

Revenu minimum garanti

quatre personnes qui gagnent le plus d'argent au Canada ne paient même pas un cent d'impôt par année. Voilà la redistribution «libérale» des richesses.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social se propose sans doute de parler encore des augmentations d'allocations familiales et des pensions de vieillesse, mais ce qu'il ne dira pas, c'est que ces soi-disant revenus sont aujourd'hui taxés. Les prestations d'assurance-chômage sont taxées. D'une main on donne, et de l'autre on retire, ce qui fait qu'on «pénalise» ceux qui travaillent, ceux qui ont encore la force ou le courage de travailler.

● (2010)

La semaine dernière, je demandais à un menuisier de venir faire quelques réparations chez moi, mais après discussion avec lui, nous avons convenu qu'il ne s'agissait que d'un travail de deux jours. Alors le type me fait comprendre facilement que ce n'est pas avantageux pour lui de sacrifier ses prestations d'assurance-chômage pour venir travailler deux jours chez moi. Il me fait remarquer que deux jours de travail chez moi ne lui rapporterait que \$60, alors que les prestations d'assurance-chômage lui en rapportaient au-delà de \$100, et qu'au surplus, s'il accomplissait ce travail chez moi, il perdrait ses prestations d'assurance-chômage. Voici qu'on le «pénalise». Alors il refuse, et avec raison. Pourquoi serait-il assez fou pour perdre \$40 et se faire ensuite «organiser la face» par l'incompétence du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration? Je donne raison à cet homme qui ne veut pas être «pénalisé» comme tous les régimes présents d'assistance le font.

Nous, du Parti du Crédit Social du Canada, cherchons donc à considérer les faits d'une façon différente, c'est-à-dire que nous sommes d'avis qu'il faut aider tous les individus plutôt que de «pénaliser» M. Untel pour aider un autre individu aux prises avec des difficultés.

Je demande donc au ministre d'enlever ses œillères et d'avoir un peu plus de culot et d'énergie, en ce qui a trait à la façon de procéder pour réviser l'administration du gouvernement en matière sociale. Je profite de l'occasion pour lui expliquer de façon un peu plus technique les principes relatifs aux droits des individus.

Dans la troisième édition de l'ouvrage intitulé *Warning Democracy* publiée en 1935 par le major C. H. Douglas, on lit ce qui suit à propos de la finance et de l'industrie:

Si nous considérons le fait que la production des biens de toutes sortes, par unité de travail mécanisé employé, et si nous considérons également que cette énergie au cours des 100 dernières années a augmenté de 3,000 à 4,000 p. 100,...

Et je dirais aujourd'hui beaucoup plus que cela. Je continue la citation:

... trois choses peuvent se produire: ou bien tous et chacun doivent consommer de 30 à 40 fois plus qu'auparavant et consommer davantage au fur et à mesure que l'énergie permet d'augmenter la production; ou bien nous devons nous débarrasser, par des exportations ou autrement, des surplus de production, ou encore nous devons reconnaître que le soi-disant problème de chômage résulte des progrès de la science appliquée dans l'industrie et que nous devons modifier profondément notre système de distribution.

C'est exactement là où nous en sommes rendus aujourd'hui, mais le major Douglas, dans son analyse, en arrive à proposer la distribution d'un revenu dégagé de l'emploi, c'est-à-dire un revenu qui ne provient pas essentiellement d'un emploi, de façon à assurer un minimum vital à tous et à chacun.

Au Québec, tout particulièrement, ce point de vue de l'ingénieur écossais a été véritablement admis seulement après que des sociologues et des théologiens eurent fait comprendre que rien dans cet énoncé n'était contraire à la doctrine sociale de l'Église.

[M. Caouette (Charlevoix).]

Daniel-Rops et Jacques Maritain, deux éminents sociologues et philosophes catholiques, exposèrent en des termes convaincants la philosophie du minimum vital, et cette idée prit véritablement de l'ampleur.

Daniel-Rops écrivait dans *Par delà notre nuit*, et je cite:

La solution tient dans l'établissement d'un minimum vital auquel tout homme aurait droit du simple fait qu'il est né.

Dans un autre écrit on peut lire: La loi de l'*usus communis*, écrit Jacques Maritain, dans *Humanisme intégral*, porte à poser que, du moins et d'abord pour ce qui concerne les besoins premiers, matériels et spirituels de l'être humain, il convient que l'on ait pour rien le plus de choses possible.»

Les créditistes ont été les premiers à comprendre les nouvelles exigences économiques et sociales posées par les techniques nouvelles et l'automatisation. Et je profite de l'occasion pour répondre à mon préopinant néo-démocrate en lui disant que c'est justement là l'essence de la différence entre Marx et Douglas. Karl Marx ne reconnaissait pas l'automatisation et ne pouvait en son temps, d'aucune façon, prévoir l'avènement de la machine productrice.

C'est pourquoi les créditistes ont été les premiers à réclamer l'établissement d'un minimum vital basé sur la production. La première mesure à cet effet devait entrer en vigueur au Canada par l'adoption de la loi sur les allocations familiales.

En 1947, la *Revue Internationale du Travail* définissait ainsi les objectifs sous-entendus dans cette loi canadienne, et je cite:

Le souci de maintenir à un niveau satisfaisant le pouvoir d'achat des familles, en particulier des familles à faible revenu.

La revue ajoutait plus loin:

Les allocations familiales n'étaient pas considérées comme un complément de salaire—et moins encore comme un secours—mais comme une mesure sociale destinée à sauvegarder les revenus que les États souverains, pour des raisons de politique économique et sociale, considèrent comme devant être de droit ceux des familles comprenant des enfants.

Les documents font comprendre que l'idée fait son chemin et que pas moins de 30 économistes, sociologues et personnalités américaines pressaient, en 1964, le président des États-Unis, M. L. B. Johnson, de faire adopter une loi «afin de fournir à tout individu et à chaque famille un revenu suffisant».

Selon les auteurs du mémoire adressé au président Johnson, ce revenu minimum devrait être assez élevé pour permettre l'abolition de toutes les mesures sociales en vigueur: assurance-chômage, assistance sociale, pensions de sécurité de vieillesse, assurance-santé, et autres.

Plus tard, Robert Théobald, qui avait signé le document précédent, exposait sa théorie du revenu minimum garanti dans son livre intitulé *Free Men and Free Markets*. Il explique que ce revenu minimum devrait être garanti par la constitution américaine et qu'il constitue un droit fondamental qu'aucune loi, aucun tribunal ou aucun individu ne saurait supprimer.

Voilà, monsieur le président, une attitude judicieuse, et qui ressemble étrangement à ce que nous préconisons depuis au-delà de 35 ans.

Dans une société qui se dit libre et évoluée, l'augmentation de la liberté individuelle est donc souhaitable. Le revenu annuel garanti constitue un pas de géant dans cette direction, étant donné que si un tel programme était appliqué et administré avec efficacité, il permettrait de décentraliser le pouvoir de décision à l'avantage de l'individu et lui permettrait de fixer son propre destin.